**Droits de l’enfant et changement climatique (par Nadia Bernoussi)**

***Reflection paper for discussion at the 28th session of the Advisory Committee (8-12 August 2022)***

**1-Introduction**

Parmi les nouveaux défis qui pèsent sur les droits des enfants, celui posé par le changement climatique paraît considérable par son ampleur et ses conséquences désastreuses. En effet, le changement climatique représente plus qu’un problème écologique : il a des effets non seulement sur le climat, mais également sur les habitants, les conditions de vie et la vie de tous, et particulièrement celle des enfants. Le constat est donc sans appel : « la crise climatique entraîne une crise de l’eau, une crise sanitaire, une crise de l’éducation, une crise de la protection ainsi qu’une crise de la participation »

Pour la Directrice générale de l’UNICEF, la crise climatique est une crise des droits de l’enfant. De fait, selon l’Indice des risques climatiques pour les enfants (IRCE), environ un milliard d’enfants (soit près de la moitié des enfants de la planète) vivent dans des pays classés à très haut risque en raison des effets des changements climatiques. La survie même de ces enfants, déjà très vulnérables en raison d’un manque de services essentiels, et de surcroît exposés à de multiples chocs, est désormais menacée. Ainsi, les perturbations climatiques aggravent l'extrême pauvreté, les inégalités et la vulnérabilité dont souffrent les enfants et entravent la réalisation de leurs droits inscrits dans la Convention Internationale des droits de l’enfant en les privant de nourriture, d’habitations descentes, d’eau mais aussi de soins et de protection. Bien plus, l**a crise climatique risque notamment de renverser 25 ans de progrès**réalisés en matière de santé infantile et réduction de la mortalité infantile

**2-Rappel et diagnostic**

**La Convention internationale des droits de l’enfant (CIDE)**

Les États parties à la CIDE se sont engagés à respecter, protéger et promouvoir les droits de l’enfant. Cet instrument compte 54 articles concernant les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de l’enfant. Le respect de la CIDE par les États parties est contrôlé par le Comité des droits de l’enfant (cf. protocole II de la CIDE). Aujourd’hui, la CIDE compte 196 États parties. Il convient de souligner que les USA n’ont toujours pas ratifié cette convention (cf. HCDH, statut de ratification).

Dans la mesure où la CIDE oblige les États parties à protéger les droits de l’enfant,**ceux-ci méconnaissent la Convention en ne prenant pas des mesures adéquates pour faire face au changement climatique,** à chaque fois que cela s’avère possible.

**Les changements climatiques**

Il convient de mentionner les menaces directes et les menaces indirectes tout en relevant l’injustice climatique.

***Les menaces directes***

Les stress climatiques et environnementaux sont dévastateurs et ils sont nombreux et multiformes: pollution atmosphérique, pollution au plomb déplacement des familles, désertification, sécheresse, canicule, incendies, inondation, cyclones, pénuries d’eau , importants changements de température, de précipitations et d’élévation du niveau de la mer, phénomènes météorologiques extrêmes, propagation de maladies, fonte des glaces, typhon, salinisation, érosion des berges, maladies à transmission vectorielle (paludisme, dengue), etc.

***Les menaces indirectes***

Le changement climatique peut toucher indirectement de nombreux autres droits de l’enfant, comme notamment le droit à la santé, à l’éducation (article 28, CIDE) si les écoles sont détruites, ou si leurs familles ne peuvent plus se permettre de scolariser les enfants en raison des conséquences financières du changement climatique. Face à toutes ces menaces, le respect des droits de l’enfant (article 4, CIDE) ne peut pas être garanti.

**L’injustice climatique**

Les pays (Tchad, Centre Afrique, Nigéria, Guinée et Guinée Bissau) les plus fragilisés par le changement climatique font partie de ceux qui ont le moins contribué à la crise climatique. En effet, les 33 pays où le risque climatique est le plus élevé totalisent seulement 9 % des émissions mondiales de CO2. À l’inverse, alors que les dix pays les plus émetteurs sont à l’origine de près de 70 % de la totalité des gaz à effet de serre, seul un d’entre eux est classé à très haut risque, selon l’IRCE. Il faut mettre fin à cette injustice. Il est immoral que les pays les moins responsables des changements climatiques en soient les premières et les principales victimes. Les gouvernements et les entreprises doivent de toute urgence prendre des mesures pour lutter contre les causes profondes des changements climatiques et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, en vertu des engagements pris dans l’Accord de Paris notamment en fixant des budgets carbone adaptés et en prenant les mesures fermes qui s’imposent pour mettre fin à la dépendance de l’économie aux énergies fossiles.

**3-Mesures et évaluation**

L’indice (IRCE) repose sur deux piliers centraux : 1) l’exposition aux aléas, chocs et stress climatiques et environnementaux ; 2) la vulnérabilité des enfants. Selon l’IRCE, environ 1 milliard d’enfants à travers le monde (soit près de la moitié des enfants dans le monde) vivent dans des pays à très haut risque. En fournissant un premier aperçu exhaustif de l’exposition et de la vulnérabilité des enfants aux répercussions des changements climatiques, l’Indice des risques climatiques pour les enfants permettra de prioriser les actions à mener en faveur des plus vulnérables et, à terme, de garantir que les enfants d’aujourd’hui hériteront d’une planète habitable. Par ailleurs, 80 millions d’enfants sont exposés à au moins six de ces catastrophes, chocs et stress climatiques et environnementaux survenant de manière simultanée. L’une des caractéristiques particulièrement inquiétantes de ces phénomènes est qu’ils surviennent de manière simultanée. Ces catastrophes, chocs et stress climatiques et environnementaux ne se produisent pas isolément. Les sécheresses, les inondations et les graves intempéries, combinées à d’autres stress environnementaux, s’aggravent mutuellement. Ces catastrophes peuvent non seulement s’exacerber mutuellement, mais également marginaliser certains groupes de la société et creuser les inégalités. Ces phénomènes sont également corrélés à d’autres risques d’ordre social, politique et sanitaire, comme la pandémie de COVID-19. Au bout du compte, les catastrophes survenant de manière simultanée rendent certaines régions du monde encore plus précaires et dangereuses pour les enfants, ce qui réduit drastiquement leur potentiel pour l’avenir. Presque tous les pays à très haut risque (29 sur 33) relèvent également de contextes fragiles et de services sociaux de base déficients.

**4-L’internationalisation et la judiciarisation de la question**

## **Une présentation de communication : 16** enfants âgés de 8 à 17 ans et venant de 12 pays différents ont déposé une plainte, auprès du Comité des Droits de l’Enfant, pour protester contre la violation des droits de l’enfant pour le manque d’action face à la crise climatique. Parmi les pétitionnaires on retrouve Greta Thunberg, la militante suédoise pour la protection du climat âgée de 16 ans et qui s’est fait connaître en fondant le mouvement étudiant Fridays for Future (UNICEF, 2019).

**Une résolution** : Conseil des droits de l’Homme des Nations Unies, 48ème session, résolution 48/13, 8 octobre 2021, disponible [ici](https://undocs.org/a/hrc/48/l.23/rev.1) ; ONU info « L’accès à un environnement sain est déclaré droit de l’homme », 8 octobre 2021, disponible [ici](https://news.un.org/fr/story/2021/10/1105902).

**Une dynamique de procès climatiques** de plus en plus nombreux.

**Un mouvement constitutionnel significatif**, ainsi, nombre de constitutions ont consacré les droits environnementaux comme droits fondamentaux (France, Maroc, Tunisie, etc.)

**5-Recommandations/prévention/anticipation**

Réinventer un environnement adapté aux enfants.

Opter pour les énergies vertes, les énergies renouvelables et les technologies permettant de prévoir les impacts climatiques et d’assurer une gestion plus efficace de l’eau

Réduire des émissions à des niveaux sûrs pour atteindre la neutralité carbone d’ici à 2050 et ainsi maintenir un rythme permettant de limiter le réchauffement à 1,5 °C maximum

Augmenter de 5 % du PIB des pays du G20 à l’horizon 2050 en évitant les impacts des changements climatiques, tels que les dégâts provoqués par les inondations ou les tempêtes

Adopter des politiques en faveur de l’environnement dans les programmes économiques afin d’appuyer la transition vers une croissance verte.

Améliorer la résilience et les prestations de services sociaux pour augmenter les chances des enfants les plus vulnérables. Des études montrent que l’amélioration des services sociaux, notamment des soins de santé, de l’accès à l’eau et à l’assainissement, de l’éducation, de la nutrition, des filets de sécurité sociale et de la réduction des risques de catastrophe, constituent le principal moyen de bâtir une économie plus résiliente, plus inclusive et à même d’atténuer les impacts des changements climatiques les plus néfastes

Réinventer l’équilibre naturel en gérant et en restaurant les écosystèmes et la biodiversité.

Ecouter les jeunes, les impliquer face à cette injustice intergénérationnelle et « suivre l’exemple » des enfants qui protestent contre la politique climatique (cf. Henrietta Fore, 2019)

Modifier l’ensemble de notre système économique

Réduire des émissions de gaz à effet de serre. Réduire urgemment leurs émissions d’au moins 45 % (par rapport aux niveaux de 2010) à l’horizon 2030 afin de limiter le réchauffement à 1,5 degré Celsius.

Éduquer des enfants en matière de climat et de compétences écologiques, essentielles à leur adaptation et à leur préparation aux effets des changements climatiques. Les enfants et les jeunes seront confrontés à l’ensemble des conséquences dévastatrices de la crise climatique et de l’insécurité de l’approvisionnement en eau. Il y a une responsabilité envers tous les jeunes et toutes les générations futures.

Faire participer les jeunes à toutes les négociations et décisions nationales, régionales et internationales liées au climat, notamment à la COP27. Fournir à tous les enfants et à tous les jeunes les ressources dont ils ont besoin, et de leur donner les moyens de devenir des acteurs du changement, afin de garantir qu’ils disposent des meilleurs outils possibles pour affronter la crise léguée par les acteurs actuels.

Mesurer l’importance de l’émergence du concept de justice intergénérationnelle et de l’implication des enfants et des jeunes dans la conception des plans de développement plus équitables et plus soutenables.